

## Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription ainsi que de la taxe annuelle d'études

Pour toute ouverture de dossier à la HEIG-VD, il est impératif que la taxe d'inscription s'élevant à CHF 150.— soit payée. Une preuve du versement doit être jointe au dossier d'inscription. Aucun remboursement n'est fait en cas de désistement ou en cas de refus d'admission.

Le montant de la taxe annuelle d'études est déterminé par le domicile des parents. Pour en connaître le montant exact, merci de remplir le questionnaire qui s'affichera avec le formulaire d'inscription et de le joindre à votre demande d'admission.

- **Candidate domiciliée en Suisse**

Le paiement est à effectuer sur le CCP 10-1975-6

Il est impératif de spécifier le nom et le prénom de l'étudiante inscrite dans le motif de versement.

- **Candidate domiciliée à l'étranger**

Pour le paiement depuis l'étranger

Postfinance  
3030 Berne  
BIC : POFICHBEXXX

Titulaire :

Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud  
1401 Yverdon-les-Bains  
IBAN CH9709000000100019756

**Aucun chèque ne peut être accepté.**

Attention : les francs CFA ne sont pas acceptés par les  
organismes financiers suisses  
**(choisir le Dollar US ou l'Euro)**

**Aucun dossier ne sera traité sans preuve du paiement de la finance d'inscription.**

Le Secrétariat académique

Secrétariat académique/Sylvie Huon

Tél. +41 (0)24 557 63 30

Fax. +41 (0)24 557 64 04

E-mail: sylvie.huon@heig-vd.ch